

## AVIS N° AV-2020-079

<b>Evénement</b>	Païement des dividendes
<b>Instrument(s) concerné(s)</b>	ENNAKL

### **- OBJET DE L'AVIS**

Annule et remplace l'avis N°AV-2020-078.

### **- REFERENCES**

-Vu le dahir N°1-16-151 du 21 Dhou al Qi`da 1437 (25 Août 2016) portant loi N°19-14 relative à la Bourse des Valeurs, aux sociétés de bourse et aux conseillers en investissement financier, et notamment les articles 5 et 6 ;

-Vu les dispositions du Règlement Général de la Bourse des Valeurs, approuvé par arrêté du ministre de l'économie et des finances N°2208-19 du 29 Chaoual 1440 (03 juillet 2019) notamment ses articles 4.1.9, 4.1.10 et 4.3.6 ;

-Vu la demande du centralisateur de l'opération relative à la rectification du dividende ;

### **- NOUVEAU MONTANT DU DIVIDENDE**

Suite à la demande du centralisateur des titres ENNAKL, le montant du dividende publié par avis N°AV-2020-070 du 04/09/2020 est rectifié à 0,74 MAD au lieu de 0,79 MAD.

Aussi, le paiement du dividende qui intervient le 25/09/2020, conformément au calendrier publié au niveau de l'avis précité, portera sur un montant de 0,74 MAD par action.